

PROPOSITIONS :

L'INTERSYNDICALE	LA POSTE
Pas de de rémunération au forfait	Pas de rémunération au forfait
Rémunération complémentaire exceptionnelle pour tout Agent qui y contribue	Rémunération complémentaire à caractère exceptionnel pour chaque Agent ayant contribué à quelque opération en lien avec la campagne électorale du 25/05/2014
<p>Contre- proposition de cette précision: D'accord pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 heure / Agents de la Pic concernés et CTEDI, manutentionnaires et dépôts, - 3 H00/Facteurs 	<p>Précision ; en complément de l'application du droit du travail, (dépassements horaires) et étant donné, le contexte, (notamment les conditions liées à la préparation et à la distribution des plis), une prime exceptionnelle est allouée à tous les Agents celle-ci est fixée à 2H00 pour les Facteurs, et 1 heure pour les Agents de la Pic intervenant, CTEDI, manutentionnaires et Agents des dépôts</p>
Pas de pression sur les Agents en CA ou RTT pour un retour ou sinon sur la base du volontariat	Pas de changement imposé au planning et aux absences programmées
Pas de notion de TMJ pouvant justifier une non rémunération	Etant donné le contexte spécifique à ces élections, il ne sera pas fait référence au volume de trafic des jours concernés

L'acceptation de ce dispositif avec les Représentants des 4 Organisations Syndicales présents signifie la levée du préavis de grève.

Champs, le 16/05/2014.

SIGNATURES :

C. DERON

DTESQUET

Thierry GOSSELARD

GAMAURY Antoine

NOAPE Eric

Alain Franckel

KLEIN François